

bl:0019x  
e.



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr. : LIMITEE

E/ECA/ACGD/CWD.III/2002/8a  
13 septembre 2002

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

## **COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Centre africain pour l'équité en genre et le développement

Réunion du Comité Femmes et développement  
Réunion des Experts  
9-11 octobre 2002  
Johannesburg (Afrique du Sud)

**Activités concernant les femmes exécutées en 2001-2002 par le  
Centre de développement sous-régional pour l'Afrique australe  
de la Commission économique pour l'Afrique  
(CEA/CDSR-AA)**

## **I. Introduction**

Le principal objectif du programme est d'intégrer l'approche «genre» dans les politiques, programmes et processus nationaux et sous-régionaux en vue de promouvoir l'égalité et l'équité entre hommes et femmes en transformant la planification et la programmation du développement pour satisfaire les besoins et les aspirations aussi bien des hommes que des femmes. Pour atteindre cet objectif, deux questions sont prises en compte, à savoir (i) la nécessité de cibler le programme et (ii) l'application d'une méthodologie axée sur des résultats concrets.

### **A. Objectif du programme d'équité en genre du Centre de développement sous-régional pour l'Afrique australe de la CEA (CDSR-AA)**

La stratégie du programme d'équité en genre du CDSR-AA est de fournir une assistance technique aux Communautés économiques régionales (CER) et aux Etats membres en ce qui concerne l'intégration de l'approche «genre» dans leurs programmes de développement. Une assistance est donc fournie dans ce cadre à la SADC, au COMESA et aux Etats membres respectifs de ces groupements économiques en Afrique australe.

Les programmes d'équité en genre appuyés par le CDSR-AA s'inspirent de la Déclaration sur les femmes et le développement de la SADC, qui est axée sur la mise en œuvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing et sur le Plan d'action africain visant à accélérer leur mise en œuvre.

### **B. Méthodologie stratégique**

Le CDSR-AA établit des relations stratégiques et met en place des partenariats et des réseaux structurés avec les parties intéressées par la mise en œuvre des programmes d'équité en genre en Afrique australe. Ses principaux partenaires sont notamment le Secrétariat de la SADC et ses unités de coordination sectorielle, le bureau régional d'UNIFEM pour l'Afrique australe, le Centre de recherche et de documentation de l'Afrique australe, le Projet de sensibilisation au rôle des femmes dans le développement en Afrique australe (SARCD/WIDSAA), des ONG nationales et régionales ainsi que les partenaires internationaux de développement. Le programme d'équité entre les sexes du CDSR-AA est également mis en œuvre en étroite collaboration avec le Centre africain pour l'équité en genre et le développement de la CEA (ACGD).

## **II. Activités d'intégration de l'approche «genre» exécutées en 2001-2002**

Comme l'a mentionné l'introduction, l'intégration de l'approche «genre» est une activité prioritaire du programme du CDSR-AA. Au cours de la période considérée, le processus d'intégration s'est déroulé dans le cadre de trois grandes activités à savoir: (a) la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique australe; (b) les droits fonciers des femmes; (c) la fourniture de services consultatifs à la Namibie pour l'intégration de l'approche «genre» dans ses politiques et programmes nationaux de développement.

**A. Intégration de l'approche «genre» dans le cadre stratégique et le programme de lutte contre le VIH/SIDA de la SADC pour la période 2000-2004**

L'Afrique australe est la région du continent la plus frappée par la prévalence, l'impact et les effets de la pandémie de VIH/SIDA, qui affecte tout particulièrement les femmes et les filles. Le plan-directeur pour la lutte contre la pandémie est le cadre stratégique pour la lutte contre le VIH/SIDA de la SADC adopté par le Conseil des ministres de la SADC en avril 2000. Son objectif primordial est de «faire baisser le nombre des personnes infectées ou touchées par le VIH/SIDA dans la région de la SADC afin que la pandémie ne constitue plus une menace pour la santé publique et le développement socio-économique des Etats membres».

Dans le cadre de l'assistance technique aux Communautés économiques régionales (CER), à savoir, dans ce cas, la SADC, le CDSR-AA a organisé en novembre 2000 à Lusaka (Zambie), une réunion de groupe spécial d'experts sur la coordination des activités de lutte contre le VIH/SIDA chez les deux sexes en Afrique australe, avec un accent particulier sur les femmes et les enfants. Les experts ont examiné le cadre stratégique et le programme de lutte contre le VIH/SIDA de la SADC pour la période 2000-2004 et trouvé qu'ils n'intégraient pas les questions d'équité entre hommes et femmes. Il ne serait donc tenu compte, dans le cadre de leur mise en œuvre, ni de l'impérieuse nécessité de faire participer activement les femmes, ni des besoins des femmes et des fillettes dans la lutte contre la pandémie.

Pour remédier à cette situation, la réunion du groupe spécial d'experts a vivement recommandé d'intégrer d'urgence les questions de genre dans le cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA de la SADC. En collaboration avec les secteurs/unités connexes de la SADC et avec l'assistance d'UNIFEM et du Secrétariat du Commonwealth, le CDSR-AA a, en mai 2002, organisé à Lusaka (Zambie), un atelier sur l'intégration des questions de genre et des droits de l'homme dans les activités de lutte contre le VIH/SIDA chez les migrants menées par SADC dans les secteurs des mines, de l'emploi et du travail. Le document de travail de l'atelier a été préparé par une équipe de consultants qui a examiné en détail le cadre stratégique de la SADC, relevé des lacunes en ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes et fait des recommandations en vue de les combler dans le cadre en général et dans les deux secteurs considérés en particulier.

Le Centre africain pour l'équité en genre et le développement de la CEA a facilité l'organisation de l'atelier, auquel a participé un vaste éventail d'experts des gouvernements et du secteur privé spécialistes des mines, de l'emploi et du travail, des membres de l'Unité de coordination du secteur de la santé de la SADC ainsi que des représentants des mécanismes nationaux de promotion de l'équité entre les sexes du Botswana, du Lesotho, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe. Un envoyé de la communauté des personnes vivant avec le SIDA y a également assisté.

Des partenaires des organisations suivantes ont assisté à l'atelier: le Secrétariat du Commonwealth, le bureau régional d'UNIFEM en Afrique australe, les bureaux nationaux du PNUD au Swaziland et en Zambie, le Centre de politique en matière de minerais et d'énergie, le point focal du BIT pour les femmes et le VIH/SIDA en Afrique, le Centre de recherche et de documentation de l'Afrique australe, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Agence de coopération internationale du Japon, l'Institut panafricain pour le développement en Afrique de l'Est et en Afrique australe ainsi que d'autres institutions d'enseignement supérieur et les médias.

Sur la base du rapport préparé par les consultants, les participants ont examiné le cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA de la SADC, élaboré et adopté un plan d'action concret pour y intégrer l'approche «genre» dans le cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA de la SADC. Une copie du rapport de l'atelier, notamment le rapport des consultants et le cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA de la SADC, sont communiqués sur demande.

## **B. Promotion de l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des terres en Afrique australe**

La question des droits fonciers des femmes a été amplement discutée, documentée et de nombreuses recommandations ont été adoptées. Il reste à s'inspirer des travaux déjà effectués sur la question, des travaux en cours et à proposer des stratégies concrètes pour mettre en œuvre collectivement les recommandations réalisables. Le bref aperçu suivant explique pourquoi il faut agir sans tarder.

Même si les femmes jouent un rôle important dans la production agricole, en particulier le sous-secteur de l'alimentation, elles ne peuvent guère susciter la transformation rurale tant attendue car elles ne détiennent qu'une maigre part des moyens de production tels que la terre, le capital, le crédit et la technologie, et parce qu'elles sont marginalisées dans le partage des avantages résultant de leur contribution à la production.

Il convient en outre de souligner que la majorité des populations africaines vit dans des zones rurales où l'économie agraire est le principal moyen d'existence et où la terre arable est la propriété la plus précieuse. La terre est intimement liée à la richesse productive visible et elle constitue un moyen de subsistance. De nombreuses personnes, voient en elle la source de leur identité et de leur enracinement dans le village. La terre est donc perçue comme ayant une viabilité et une permanence qu'aucun autre bien ne possède dans les zones rurales<sup>1</sup>.

Dans ce contexte, les femmes jouent un rôle crucial dans l'agriculture en tant que producteurs et fournisseurs de denrées alimentaires. Elles travaillent sur la terre plus que toute autre catégorie sociale: elles représentent 80 à 90 % de la main d'œuvre dans la production de subsistance et plus de 70 % dans la production des cultures commerciales. La discrimination dont elles sont victimes en termes d'accès à la propriété foncière est donc particulièrement injuste et doit disparaître. Cette discrimination a en fait une grande influence sur la sécurité alimentaire, les économies nationales, les droits de l'homme et les liens familiaux.

Dans la sous-région, cette situation ne correspond guère qu'à quelques cas. Il conviendra cependant de noter qu'aucune politique en cours d'application n'est favorable aux droits fonciers des femmes. L'analyse des politiques et pratiques de la plupart des pays de la sous-région révélerait les mêmes imperfections, les femmes se heurtant, en ce qui concerne la question des droits fonciers à des problèmes d'importance, de gravité et de degrés divers. **Le régime foncier est le principal obstacle aux droits fonciers des femmes:** (i) il est basé sur des pratiques traditionnelles défavorables aux femmes; (ii) il perpétue des pratiques coloniales de distribution des terres; (iii) les réformes

---

<sup>1</sup> Akinyi-Nzioki: Actions et stratégies pour résoudre la question des droits fonciers des femmes en Afrique de l'Est – 6 octobre 2001.

constitutionnelles et juridiques visant à inclure les droits fonciers des femmes sont trop lentes ou se heurtent à une grande résistance.

Aux niveaux national et sous-régional, le groupe de pression pour les femmes et la terre au Zimbabwe et en Afrique australe a entrepris plusieurs activités de sensibilisation et de plaidoyer en faveur des droits fonciers des femmes. La sous-région de l'Afrique de l'Est a également mené, en 2001, une recherche sur l'accès des femmes à la terre et à la propriété foncière en Afrique de l'Est.

Pour mettre à profit les initiatives existantes et les travaux en cours dans la sous-région, ainsi que pour échanger les meilleures pratiques en vigueur hors de la région, le Centre de recherche et de documentation de l'Afrique australe à Harare et un groupe de pression des Zimbabweennes pour la terre ont organisé conjointement, les 15 et 16 avril 2002 à Harare (Zimbabwe), une Table ronde sur l'accès des femmes à la terre et à la propriété foncière en Afrique australe, à laquelle le CDSR-AA a participé et contribué. La recherche effectuée en Afrique de l'Est a été l'une des contributions à la Table ronde.

La Table ronde a révélé de grandes similitudes entre la situation de l'Afrique de l'Est et celle de l'Afrique australe en ce qui concerne les droits fonciers des femmes. Les participants ont, par conséquent, recommandé que des activités de suivi connexes soient entreprises conjointement par l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Dans le cadre de ces activités, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe:

1. Elaboreraient des programmes d'action sur les droits fonciers des femmes aux niveaux national et sous-régional;
2. Exécuteraient les actions réalisables proposées aux niveaux national et sous-régional;
3. Effectueraient une étude sur les stratégies en vue de l'équité entre hommes et femmes et les régimes fonciers en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

Dans cette optique, à l'échelon collectif, la principale initiative proposée dans le rapport est **l'élaboration d'un programme d'action sur les droits fonciers des femmes en Afrique de l'Est et en Afrique australe à deux niveaux: (i) le groupe de travail national sur les droits fonciers des femmes et (ii) le groupe de travail sous-régional sur les droits fonciers des femmes.** Cette activité serait menée au niveau régional dans le cadre de la SADC.

Le rapport sera présenté à la neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe prévue en mars 2003 afin d'obtenir un éventuel appui à la mise en œuvre de ces activités de suivi.

### C. Services consultatifs aux Etats membres

Suite à une demande adressée à la CEA par le Ministère de la condition féminine et du bien être de l'enfant du Gouvernement de la République namibienne, concernant une assistance en vue de l'intégration de l'approche «genre» dans les politiques et programmes nationaux, une mission composée d'un conseiller régional du Centre africain pour l'équité en genre et le développement et du Point focal pour les femmes du Centre de développement sous-régional pour l'Afrique australe a été

effectuée en novembre 2001. Cette première mission a procédé à une analyse institutionnelle de la capacité des secteurs clefs de la Namibie d'intégrer l'approche «genre».

L'équipe de la CEA a récapitulé les conclusions en un rapport qui a été envoyé aux autorités namibiennes en mars 2002. La même équipe a effectué en avril 2002 une mission de suivi en Namibie, où elle a présenté le rapport et en a débattu avec un groupe de travail convoqué par le Ministère, qui l'a adopté. Par ailleurs, l'atelier a (a) sélectionné et classé les problèmes à résoudre en priorité, à court, moyen et long termes; (b) décidé du processus d'élaboration du programme d'intégration de l'approche «genre» notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en vue de prendre les mesures prioritaires sélectionnées.

Les participants ont également proposé un système de gestion des questions concernant les femmes pour le programme national d'intégration de l'approche «genre» de la Namibie. L'équipe a entrepris son processus de compte rendu en y faisant participer les acteurs clefs en Namibie, leurs partenaires de développement et les mécanismes régionaux de promotion de la femme existant hors de Windhoek. Cela a facilité leur appropriation et leur internalisation: (i) du rapport; (ii) du classement des questions prioritaires; (iii) des propositions relatives à un système de gestion des questions de genre et (iv) du désir de participer à l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités en vue de l'intégration de l'approche «genre» en Namibie.

L'équipe a finalisé le rapport à partir duquel le programme national de promotion de la femme sera élaboré avec les autorités namibiennes. A cette fin, elle a synthétisé les conclusions et les actions proposées en un rapport qui a été envoyé au Ministère de la condition féminine et du bien-être des enfants.

En septembre 2002, l'équipe de la CEA effectuera une mission de deux semaines pour élaborer, avec ses homologues namibiens, un programme d'intégration de l'approche «genre». Au moment de la mise au point du présent document, la mission n'avait pas encore été effectuée. Par conséquent, les dispositions prises en vue de l'élaboration du programme national de promotion de la femme n'ont pas pu être insérées.

### **III. Collaboration à d'autres activités concernant les femmes**

Outre les activités susmentionnées, le CDSR-AA a apporté son appui direct aux organisations intergouvernementales, aux communautés économiques régionales et aux organisations internationales s'occupant d'activités concernant les femmes. Cette collaboration a permis: (i) de renforcer l'audience de la CEA; (ii) d'étendre les réseaux opérationnels et les partenariats; (iii) d'échanger les meilleures pratiques. A titre d'exemple, on peut citer pour la période considérée:

- La participation et la présentation d'un document à l'atelier sur la faisabilité de la création d'un institut international pour l'équité entre les sexes et le VIH/SIDA, tenu en janvier 2002 à Halifax (Canada);
- Adaptation de l'outil de suivi et d'évaluation du Centre africain pour l'équité en genre et le développement, qui a été présentée à la réunion des Ministres de la condition féminine de la SADC tenue en mai 2002 à Swakopmund (Namibie) et à la Table ronde sur la coordination de l'assistance aux femmes dans la sous-région tenue en juin 2002 à Harare (Zimbabwe);

- Présentation d'un document sur les enseignements tirés en Afrique australe à la réunion technique sur l'élaboration des politiques concernant l'intégration de l'approche «genre» au sein de la CEDEAO, tenue en mars 2002 à Abuja (Nigéria);
- Présentation du rôle de la CEA à une Table ronde sur la coordination de l'appui aux activités concernant les femmes dans la sous-région, en juin 2002 à Harare (Zimbabwe).